

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 775

9 avril 2009

SOMMAIRE

Actar International S.A.	37169	Invest & Projekt -IV- S.A.	37162
Advalue Media Holding S.à.r.l.	37157	IOCARD Group S.A.	37155
Altadis Luxembourg S.A.	37199	L'Etoile Touristique S.à r.l.	37163
Altor MM Holding S.à r.l.	37184	Luxair Commuter S.A.	37178
Andreosso S.A.	37168	Lux-Home Concept S.A.	37162
Azelis Holding S.A.	37159	Management Technologie Development Holding S.A.	37200
Banana Evolution S.A.H.	37164	Management Technologie Development Holding S.A.	37166
Barlanto Holding S.à r.l.	37159	Mobius Capital S.à r.l.	37161
Benap S.A.	37154	Monterey Services S.A.	37161
Betralux	37154	Nonko Computing Systems S.A.	37195
Bicocca S.à r.l.	37161	Nonko S.A.	37195
Bismarck Invest S.à r.l.	37155	PCM Holding S.à r.l.	37163
B&S Holding S.à.r.l.	37198	PORTUNATO & Cie S.A.	37155
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	37157	ProLogis UK Holdings S.A.	37164
Carmel Capital V S.à r.l.	37169	Reise S.A.	37191
Cazin S.A.	37154	Salveo Holding S.A.	37178
Ciancone S.A.	37166	Sarlo S.A.	37157
Clairefontaine Finance S.à r.l.	37167	SBRE Land	37199
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	37160	SBRE Luxco	37166
Enteara S.A.	37173	SBRE Office	37167
Enteara S.à r.l.	37173	SBRE Supermarket	37168
EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l.	37158	Schallehn Family Office	37165
European City Properties S.à r.l.	37158	Service Photo Luxembourg S.A.	37200
European City Properties S.à r.l.	37158	Seth Participations S.à r.l.	37178
Finefra S.A.	37163	Seth Solutions S.à r.l.	37178
Fosbele Investments S.A.	37164	Siemens Financial Business Services S.A.	37160
FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l.	37165	Siemens It Solutions and Services Finance	37160
Futurlux S.à.r.l.	37168	Technology Capital S.A.	37198
Genesisystems Luxembourg S.A.	37159	Texer Textile Services S.A.	37156
Goya S.A.	37167	ValuePrice S.à r.l.	37156
Hutchison Ports Poland S.à r.l.	37165	Winward International S.A.	37162
Immo Belle Vue S.à r.l.	37191	WK Holding S.A.	37160
Immo Differdange S.A.	37177		
Inspect Holding S.A.	37156		

Benap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.526.

Il résulte d'un courrier adressé en date du 17 mars 2009 au siège de la société BENAP S.A., RC B 87526, L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, que notre mandat de commissaire aux comptes a été déposé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTA-SERVICES S.A.
28, Rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT
Signature

Référence de publication: 2009039432/1286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Cazin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.234.

Il résulte d'un courrier adressé en date du 17 mars 2009 au siège de la société CAZIN S.A., RC B 102234, L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, que notre mandat de commissaire aux comptes a été déposé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTA-SERVICES S.A.
28, Rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT
Signature

Référence de publication: 2009039428/1286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Betralux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 138.138.

Société créée en l'an deux mil huit, le quatorze avril pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange
Inscrite au registre de commerce sous le numéro B138138 à Luxembourg

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 17 mars 2009

L'assemblée générale accepte la démission:

du gérant technique Monsieur MAYERUS Michael,

des deux gérants administratifs Monsieur Eric GRIMAU et Monsieur Patrick SERVAIS.

Il a été décidé de nommer deux gérants:

Monsieur Eric GRIMAU, né le 9 juillet 1963 à Saint-Josse-ten-Noode(B), demeurant au 38, Rue Tenbroek B -1640 Rhode-St-Genese

Monsieur Patrick SERVAIS, né le 21 janvier 1963 à Malmedy (B), demeurant au 13, Place Albert 1er B - 4960 Malmedy.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Patrick SERVAIS / Eric GRIMAU.

Référence de publication: 2009039417/1286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

PORTUNATO & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.148.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2009

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Audiex s.a. société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009039397/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

IOCARD Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 79.303.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2009

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Johan MORTIER.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009039395/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Bismarck Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.058.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 24 octobre 2008

L'associé de Bismarck Invest S.à.r.l. a décidé comme suit:

1. Changement de gérant:

- de démissionner Luxembourg Corporation Company S.A., B 37.974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 1^{er} novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

Scott D. Harvel, né le 12 juillet 1956 à Albuquerque, New Mexico, USA, demeurant professionnellement au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

2. Transfert du siège social

- de transférer le siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Scott D. Harvel.

Référence de publication: 2008136295/9512/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09338. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

ValuePrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, rue de Canach.
R.C.S. Luxembourg B 122.530.

—
*Auszug aus dem Protokoll
des Beschlusses des Alleinigen Gesellschafters vom 27. Februar 2009*

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei heraufgesetzt.
2. Herr Lutz LOGEMANN, geboren am 7. Juni 1964 in Bremen, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Im Hansengraben, 4, wird mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer mit Einzelvertretungsbefugnis berufen.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009039386/607/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Inspect Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 107.811.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009039373/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Texer Textile Services S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 53.926.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 23 février 2009 adressée à la société que Madame Gabriele Schneider a démissionné de ses fonctions de liquidateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2009040071/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.100.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 12 janvier 2009 que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1: Démission de Monsieur Sadyr Shaguzhayev en tant qu'Administrateur avec effet au 12 janvier 2009.

2: Election de Monsieur Timur Sabyrbayev né le 26 juillet 1979 à 050031 Almaty au Kazakhstan, résidant App. 40, House 15, Aksai 2 microdistrict, Almaty au Kazakhstan en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BTA FINANCE LUXEMBOURG SA AFFILIATED COMPANY OF JSC BTA BANK

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2009039375/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Sarlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.818.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 07 novembre 2008 que:

- Le Conseil d'Administration prend acte du décès de l'un des administrateurs de Catégorie A de la Société, soit de Monsieur Giancarlo Crosina, décédé en date du 15 avril 2008.

- A cet effet, le Conseil d'Administration décide de coopter en remplacement Madame Serena Crosina en tant qu'administrateur de Catégorie A, demeurant à Milan I-20131 (Italie), Via Pacini Giovanni N° 37.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009039390/5387/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.258.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2009.

Pour Advalue Media Holding S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009040314/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05067. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 916 du 6 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1191 du 20 juin 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040373/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06192. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 916 du 6 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1191 du 20 juin 2006.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040374/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06191. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 65.865.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2009.

Pour EPP BOIS CHALAND (Lux) S.A R.L.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009040321/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05060. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Barlanto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.073.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009040235/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06005. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Genesisystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 101.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Documents faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090001000.05

Date: 05/01/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009040228/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06409. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

EXTRAIT

Conformément aux ratifications faites à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 décembre 2008, la durée des mandats des administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Coppye Joris, ayant été nommé avec effet au 25 octobre 2008
- Monsieur Peterson Alan Edward, ayant été nommé avec effet au 10 septembre 2008
- Monsieur Ria Maurizio, ayant été nommé avec effet au 30 juillet 2008
- Le mandat de Monsieur Ria Maurizio, ayant été nommé avec effet au 30 juillet 2008, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière, viendra également à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal / Daphné Ribot
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009039400/6762/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Siemens It Solutions and Services Finance, Société Anonyme,
(anc. Siemens Financial Business Services S.A.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 110.188.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2009.

J. BERG / G. LESPINOY.

Référence de publication: 2009040292/1907/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07067. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.246.

*Auszug aus dem Protokoll
des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 31. Oktober 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Rücktritt von Herrn Alexander Mayer-Groth, von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 31. Oktober 2008.

Der Verwaltungsrat beschliesst, gemäss Artikel 11.4 der Satzung der Gesellschaft, Herrn Dietmar Schwenn, Kaufmann, geboren am 3. Juli 1964 in Hamburg, (Deutschland), mit Geschäftsanschrift in Bismarckstraße, 98, D-20253 Hamburg, zu ernennen bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft im Jahr 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31ten Oktober 2008.

WK Holding S.A.

François Georges / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2009039660/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le Conseil d'administration de la société, réuni le 12 mars 2009 a pris les résolutions suivantes:

Acter la démission de Monsieur Thomas Wittlin de ses fonctions d'administrateur à la date du 10 février 2009.

Renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur externe pour l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour la société

Hervé Roux

Secrétaire du Conseil

Référence de publication: 2009040222/5/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Monterey Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Constituée par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 1995, acte publié au Mémorial C no 390 en 1995. Modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 août 2001, acte publié au Mémorial C no 172 du 31 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009040380/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06445. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Mobius Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.742.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour Mobius Capital S.à r.l.
Représentée par: Eurolex Management S.A.
Gérant
M. Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009040379/1804/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06536. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 février 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Alain Heinz en tant que gérant A de la société avec effet au 02 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la nomination de Mr Emmanuel Mougeolle, résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant A de la société avec effet au 02 février 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009039406/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Invest & Projekt -IV- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.887.

—
*Auszug der Beschlüsse
der ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. März 2009*

Am Mittwoch, den 4. März 2009 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der INVEST & PROJEKT -IV- S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgenden Beschluss getroffen:

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird mit sofortiger Wirkung und bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2012 bestellt:

- Herr Dan EPPS, Buchhalter, geboren am 25/07/1969 in Echternach, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Die Ernennung erfolgt mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 4. März 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009040069/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Lux-Home Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.217.

—
Je, soussignée, Mademoiselle RENAUD Ludiwine, demeurant au 11, rue de la Levée à LAY-SAINT-CHRISTOPHE (France), atteste, par la présente, être démissionnaire du poste d'administrateur de la Société LUX-HOME CONCEPT S.A., enregistrée au RCS Luxembourg au numéro B 97.217.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NANCY, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040064/10076/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07154. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Winward International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009039411/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

L'Etoile Touristique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.695.

—
Cession de parts sociales

Monsieur CLAUDIO GOUVEIA, demeurant à L-5471 Wellenstein, 21, rue Sainte-Anne, détenteur de 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée L'ETOILE TOURISTIQUES SARL, établie et ayant son siège social à L-6210 CONSDORF, 3, route de Luxembourg,

cède par la présente à

Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 36, route de Belvaux, qui accepte

ses 25 parts dans la société à responsabilité limitée L'ETOILE TOURISTIQUE SARL

pour un prix total de 3.125 euros, impayé au jour de la signature de la présente cession.

Monsieur Claudio Gouveia à démissionnée comme Gérant Technique

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

Luxembourg, le mars 2009.

s. Claudio GOUVEIA / s. Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA.

Référence de publication: 2009039448/10040/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06866. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—
Constituée par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1768 du 12 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 3 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 38 du 12 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEFRA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040388/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06202. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

PCM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.212.

—
Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 599 du 21 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCM Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040384/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06437. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.635.

—
Constitué par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1674 du 5 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOSBELE INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040386/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06204. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

ProLogis UK Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.769.

—
Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société 25 février 2009

Il a été décidé que:

1. Mr Gerrit Jan Meerkerk, (Adresse: 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg) a été nommé administrateur de la Société avec effet au 25 février 2009.

2. Le nouvel administrateur a été nommé pour un mandat d'une durée indéterminée.

3. L'administrateur aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pourra engager valablement par la signature individuelle.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

ProLogis Services Sàrl

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009039666/1127/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06545. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090044969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Banana Evolution S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.541.

—
Par la présente, la FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à r.l., numéro R.C. B 27.889, 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, représentée par son gérant en fonction:

- Monsieur Philippe MONET, comptable

dénonce le siège social de la société BANANA EVOLUTION S.A.H, numéro R.C. B 83.541, actuellement 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, avec date de la présente.

Esch/Alzette, le 12 mars 2009.

Philippe MONET

Le gérant

Référence de publication: 2009040398/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.742.

—
Acte constitutif publié au mémorial C n° 1138 du 11/11/2004

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040465/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03401. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040466/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Schallehn Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.238.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2008

- Conseil d'administration:

M. Jörg SCHALLEHN, Finanzdienstleister, wohnhaft in D-50999 Köhl, Deutschland

M. Stefan KRUMBHORN, IT-Fachmann, wohnhaft in D-56333 Winnigen, Deutschland

M. Rudolf Dieter MÜLLER, Bankfachwirt, wohnhaft in D-63165 Mühlheim, Deutschland

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2013.

- Commissaire aux comptes:

PKF ABAX Audit S.A., R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps S.à.r.l.
Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises
Signature

Référence de publication: 2009040094/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009040749/239/12.

(090046183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Management Technologie Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Management Technologie Development Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2009040221/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07079. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 août 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136068.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2338, comportait une erreur matérielle : l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412 F, route d'Esch, L-2086 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.
 Pour extrait conforme
 SGG Corporate Services S.A.
 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2008127486/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Clairefontaine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.350.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 480 du 24 juin 1999, modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 13 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 786 du 22 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAIREFONTAINE FINANCE S.A R.L.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040372/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06193. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Goya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040252/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

SBRE Office, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.125.

RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 août 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136028.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2338, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412 F, route d'Esch, L-2086 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.
 Pour extrait conforme
 SGG Corporate Services S.A.
 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2008127484/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 17.196.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
 du conseil d'administration tenue à Alzingen en date du 5 mars 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Claude Famiani, demeurant à 26, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains est nommé au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature vis-à-vis de tiers.

Luxembourg, le 05.03.2009.

Pour la société
 Signature

Référence de publication: 2009039753/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Futurlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.496.

Par la présente, je vous pris de bien vouloir prendre note qu'à ce jour, je démissionne de mon poste de gérant administratif au sein de la société FUTURLUX SARL.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Monsieur MULAHSIC Dzevad.

Référence de publication: 2009039433/10070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06791. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.126.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 août 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136014.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2338, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412 F, route d'Esch, L-2086 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.
Pour extrait conforme
SGG Corporate Services S.A.
412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008127482/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Actar International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 février 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Alberto REPOSSI, joillier, avec adresse professionnelle à 98000 Monte-Carlo (Monaco), 20, boulevard Princesse Charlotte

- Madame Angela GIOVE, épouse REPOSSI, joillier, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monte-Carlo (Monaco), 20, boulevard Princesse Charlotte

- Madame Gaia REPOSSI, étudiante, demeurant à MC-98000 Monaco, 20, boulevard Princesse Charlotte.

b) commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION S.A.R.L., avec siège social à L-2013 Luxembourg, Le «Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009040073/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 24.893,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.079.

In the year Two Thousand Nine, on the fourth of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner to Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

here represented by Ms. Catherine Messang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of "Carmel Capital V S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 847, page 40639, of 10 May 2007 (the "Company").

- The Articles of Associations have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2347, page 40639, of 25 September 2008.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder DECIDES to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Australian Dollar (AUD), by employing the exchange rate applicable as of 28 January 2009, namely EUR 1.- for AUD 1.99140, so that the share capital will amount to Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three Australian Dollars (AUD 24,893).

The conversion rate is evidenced by attached certification.

Second resolution

The sole shareholder DECIDES to change the number of the shares from Twelve Thousand Five Hundred (12,500) to Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three (24,893) and to modify the nominal value of the shares so that the share capital, amounting to Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three Australian Dollars (AUD 24,893), will be represented by Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three (24,893) shares (parts sociales) having a nominal value of One Australian Dollar (AUD 1) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder DECIDES to amend Article 6.1 § 1 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three Australian Dollars (AUD 24,893) represented by Twenty Four Thousand Eight Hundred and Ninety Three (24,893) shares (parts sociales) with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Fourth resolution

The sole shareholder DECIDES to amend Article 7.4 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.** The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book which shall be maintained at the registered office of the Company.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All directors shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Directors may waive entitlement to such notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

Fifth resolution

The sole shareholder DECIDES to amend the date of the annual general shareholders' meeting of the Company from second Tuesday of June, to second Tuesday of December.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend Article 9 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month December, at 9.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day."

Seventh resolution

The sole shareholder DECIDES to change the fiscal year of the Company, so that the fiscal year shall run from 1st July of each year until 30 June of the following year, the year which has started on 1st January 2009 ending on 30 June 2009.

Eighth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend Article 11.1 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on 1 July of each year and ends on the 30 June of the following year."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre février,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, ici représentée par Melle. Catherine Messang, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société Carmel Capital V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 847, page 40639 du 10 mai 2007 (la "Société").

- Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 juillet 2008, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2347, page 112626 du 25 septembre 2008.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital social de l'Euro (EUR) vers le Dollar Australien (AUD), en employant le taux de conversion applicable au 28 janvier 2009, à savoir EUR 1,- pour AUD 1,99140, de façon à ce que le capital social s'élèvera à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize Dollar Australiens (AUD 24.893).

Le taux de conversion utilisé est documenté par certification attachée.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de changer le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize et de modifier la valeur nominale des parts sociales, de sorte que le capital social

s'élevant à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize Dollar Australiens (AUD 24.893), sera représenté par vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize (24.893) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Australien (AUD 1) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1 § 1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize Dollars Australiens (AUD 24.893) représenté par vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize (24.893) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 7.4 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société qui sont maintenus au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant. Ces copies ou extraits pourront être produite lors d'action en justice.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cet accord peut être donné dans un ou plusieurs documents.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion."

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés, du deuxième mardi de juin au deuxième mardi de décembre.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi. L'assemblée générale annuelle doit être tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de décembre, à 9.00 a.m. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant."

Septième résolution

L'associé unique DECIDE de changer l'exercice social de la Société, de façon à ce que l'exercice social courra du 1^{er} juillet de chaque année au 30 juin de l'année suivante, l'année qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminant le 30 juin 2009.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **11.1. L'exercice social.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante."

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA REUNION EST TERMINEE.

37173

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à EUR 1.400,-.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle-même connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MESSANG, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 février 2009, LAC/2009/4760: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009040144/208/189.

(090046031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Enteara S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Enteara S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.055.

L'an deux mil neuf, le trois février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "ENTEARA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg à la section B sous le numéro 53 055,

constituée par acte du notaire Alphonse LENTZ en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C n° 58 du 1^{er} février 1996, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2008, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, avenue Gaston Diderich

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 159.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 328.685,38 (trois cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-cinq Euros et trente-huit Cents), sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Reduction of share capital to bring it from its present amount of EURO 328.685,38- (three hundred twenty eight thousand six hundred and eighty-five, 38 Euro) to EURO 99.998,9093 (ninety nine thousand nine hundred ninety eight, 9093 Euro) by cancellation of 110.626 shares in order to use the amount of that capital reduction for the formation of a free reserve fully available to the shareholder for distribution;

2. Transformation of the Company from a joint stock company (S.A.) into a Limited Liability Company (S.à r.l.) and recast of the articles of association in order to put them in conformity with the Luxembourg laws on limited liability Company (S.à r.l.);

3. Acceptance of the resignation of the directors and statutory auditor granting them full discharge;
4. Statutory Appointments;
5. Transfer of the statutory seat and the place of effective management and of the central administration of the Company to Italy and adoption of the Italian nationality by the Company;
6. Amendment of the corporate denomination from "Enteara S.à.r.l." into "Enteara S.r.l.", and complete restatement of the articles of association so as to conform them to Italian law;
7. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st 2008 prepared in accordance with Italian law;
8. Delegation of authority;
9. Miscellaneous.

Exposé

La présidente de l'assemblée générale déclare que la société entend d'abord transformer la société en société à responsabilité limitée

et ensuite transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-20123 Milan, Via Camperio n. 9, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Une assemblée qui s'est tenue en date du 23 janvier 2009 par acte du notaire soussigné a approuvé le transfert en Italie de la Société, sous la condition suspensive de l'inscription de la Société dans le Registre de Commerce de Milan.

Cette condition n'ayant pas été remplie, la présente assemblée générale,

réunissant l'intégralité du capital social, considérant dès lors que les résolutions prises lors de cette assemblée du 23 janvier dernier sont nulles et non advenues,

a décidée de se réunir à nouveau, et après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé de la présidente et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 228.686,4707, en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 328.685,38 à EUR 99.998,9093, par l'annulation de 110.626 actions existantes,

afin de procéder avec le montant de la réduction à la constitution d'une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée,

en gardant le même objet social ainsi que le capital social ainsi réduit en vertu de la 1^{re} résolution, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ENTEARA S.à.r.l."

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à EUR 99.998,9093, représenté par 48374 (quarante-huit mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la société à responsabilité limitée, Monsieur Giorgio Trolli, né à Varese (Italie) le 8 juillet 1947 et demeurant à I-20123 Milan, Via Camperio, 9.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré,

avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-20123 Milan (Italie), Via Camperio n. 9,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

(i) de changer la dénomination de "ENTEARA S.à.r.l." en "ENTEARA S.r.l."

(ii) de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

(iii) de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

"La società ha per oggetto:

l'acquisto la vendita la permuta la locazione e la gestione di beni immobili,

l'amministrazione di beni immobili.

Premesso che qualunque attività sotto indicata, qualificata dalla legge come finanziaria si intende svolta non nei confronti del pubblico, la società potrà compiere ogni operazione mobiliare, immobiliare, commerciale e finanziaria che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale; potrà assumere ed alienare sia direttamente che indirettamente interessenze o partecipazioni in altre società o imprese, costituite o costituende, aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio nonché prestare avalli, fidejussioni e garanzie anche reali al fine dell'espletamento della propria attività, ed ancora prestare garanzie personali e reali nell'interesse di altri soggetti, anche di attività non strettamente simile, ma pertinenti comunque l'ambito del proprio oggetto sociale."

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Sixième résolution

Après la présentation d'une situation comptable intérimaire de la société au 3 février 2009, l'assemblée l'a approuvée. Cette situation telle qu'approuvée par l'assemblée, est jointe en annexe au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un administrateur unique pour un terme de trois exercices sociaux, savoir:

Monsieur Giorgio Trolli, né à Varese (Italie) le 8 juillet 1947 et demeurant à I-20123 Milan, Via Camperio, 9 C.F.: TRL GRG 47L 08L 682D.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au susdit administrateur unique ci-avant nommé, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert de siège social toutes les modifications qui

pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la société FINSEV S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 février 2009, LAC/2009/4393: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009040139/208/217.

(090046372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Immo Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.873.

Extrait des résolutions

de l'assemblée générale tenue en date du 18 février 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Alain BARTHOLME, Madame Sophie BATARDY tous deux demeurant professionnellement au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Nicolas ADONE, né à Differdange le 8 mai 1975 demeurant à 2, rue Oberst Daessent L-4763 PETANGE, aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Lorenzo MAGGIPINTO, né à St Michel Di Bari, (Italie), le 13 juin 1949, demeurant à L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich, aux fonctions d'administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN demeurant professionnellement à 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Monsieur Nicolas ADONE demeurant à 2, rue Oberst Daessent, L-4763 PETANGE,
- Monsieur Lorenzo MAGGIPINTO, demeurant à L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

*Extrait des résolutions de la réunion
du Conseil d'Administration tenue en date du 18 février 2008*

Administrateur délégué

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Nico HANSEN, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040074/1218/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Luxair Commuter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.745.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société LUXAIR COMMUTER S.A. tenue le 13 mai 2008 au siège social à l'aéroport de Luxembourg:

«Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'assemblée prend la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'une année, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice arrêté le 31 décembre 2008:

- M. Adrien NEY, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Laurent JOSSART, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Michel FOLMER, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg

L'assemblée décide de reconduire pour une année le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour LUXAIR COMMUTER S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2009040509/1706/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**Seth Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Seth Solutions S.à r.l.).**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 138.638.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54811 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009040785/211/13.

(090046486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Salveo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.379.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SALVEO HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine., on the thirteenth of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.),

hereby duly represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which it declares to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of SALVEO HOLDING S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
 - Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2009. Relation GRE/2009/1104. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009040945/231/288.

(090046974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Altor Fund III GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its principal office at 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, in its capacity as general partner of Altor Fund III (No 1) Limited Partnership and Altor Fund III (No 2) Limited Partnership.

The founder is here represented by Anke Jager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforementioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the uni-personal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Altor MM Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is

directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings to be held in Luxembourg.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 2.00. p.m. and for the first time in 2010, or on another date stated in the convening notice provided that the notice is sent to each shareholder according to the convening procedures as laid out by the Law.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not

exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Altor Fund III GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its principal office at 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, in its capacity as general partner of Altor Fund III (No 1) Limited Partnership and Altor Fund III (No 2) Limited Partnership and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Altor MM Holding S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration.

a) Mr Johan Cervin, partner, with professional address at Birger Jarlsgatan 14, SE - 11434 Stockholm, Sweden, born on 22 April 1960 in Lund, Sweden.

b) Mr Edward Moore, director, with professional address at 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey JE4 0QH, born on 17 May 1968 in Guildford, United Kingdom.

c) Mr Hannu Ryöppönen, residing in Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland LE15 7TA, United Kingdom, born in Pernaja (Finland), on March 25, 1952.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Altor Fund III GP Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, agissant en sa qualité de "general partner" de Altor Fund III (No 1) Limited Partnership et Altor Fund III (No 2) Limited Partnership,

Fondateur ici représenté par Anke Jager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne variateur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Altor MM Holding S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de ses associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mil cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance doit se tenir au Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales qui devront être tenues au Luxembourg.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 14h00, et pour la première fois en 2010, ou à une autre date spécifiée dans la convocation sous condition qu'elle soit envoyée à chaque associé selon les règles définies par la Loi.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Altor Fund III GP Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, agissant en sa qualité de "general partner" de Altor Fund III (No 1) Limited Partnership et Altor Fund III (No 2) Limited Partnership et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société Altor MM Holding S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Johan Cervin, associé, ayant son adresse professionnelle au Birger Jarlsgatan 14, SE - 114 34 Stockholm, Suède, né le 22 avril 1960 à Lund, Suède.
- b) Monsieur Edward Moore, directeur, ayant son adresse professionnelle au 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey JE4 OQH, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume Uni.
- c) Monsieur Hannu Ryöppönen, demeurant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland LE15 7TA, Royaume-Uni, né à Pernaja (Finlande), le 25 mars 1952.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. JAGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10506. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009040915/242/371.

(090046742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immo Belle Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 99.657.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040800/2255/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Reise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.377.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. Monsieur Angelo NICOLETTI, demeurant Via Farini 24, Bologne, Italie, représentée par: Madame Sarah BRAVETTI en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

2. Monsieur Aldo COMERCI, demeurant Via Fosso del Norcino 14, Cerveteri (Rome), Italie, représentée par: Madame Sarah BRAVETTI en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

3. Monsieur Giovanni SEBASTIANI, Viale Sestri Ponente 11, Fiumicino, Italie
représentée par: Madame Sarah BRAVETTI, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

4. Madame Eugenia POLZONI, Via delle Tre Madonne 18/7, Rome, Italie, représentée par: Madame Sarah BRAVETTI, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

5. Monsieur Giulio COMERCI, Via delle Vigne 86, Rome, Italie, représentée par Madame Sarah BRAVETTI, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

6. Madame Nevja JURMAN, Via Farini 24, Bologne, Italie, représentée par Madame Sarah BRAVETTI en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de REISE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 36.000,00 divisé en 36.000 actions de EUR 1,00 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,00 par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 1,00 chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois d'avril à 15h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. NICOLETTI Angelo	6.000 actions
2. COMERCI Aldo	6.000 actions
3. SEBASTIANI Giovanni	6.000 actions
4. POLZONI Eugenia	6.000 actions
5. COMERCI Giulio	6.000 actions
6. JURMAN Nevia	6.000 actions
Total:	36.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 36.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180 rue des Aubépines,
L-1145 Luxembourg

b) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines,
L-1145 Luxembourg

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines,
L-1145 Luxembourg

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10362. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009040921/211/180.

(090046945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**Nonko S.A., Société Anonyme,
(anc. Nonko Computing Systems S.A.).**

Siège social: L-8127 Bridel, 19, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 95.552.

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NONKO COMPUTING SYSTEMS S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95 552, et fut constituée suivant acte notarié du 02 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1034 du 07 octobre 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 15 juillet 2005, lesquelles modifications furent publiées au Mémorial le 24 novembre 2005, numéro 1267 et page 60814.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ROBINET, directeur de sociétés, demeurant à Bour (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Vera MONTEIRO, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société de "NONKO COMPUTING SYSTEMS S.A." en "NONKO S.A." tout court et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

2.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Howald, commune de Hesperange à Bridel (commune de Kopstal et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

3.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 19 op der Dresch, L-8127 Bridel.

4.- Modifications des articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter.

5.- Décision de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article SIX (6) aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

6.- Modification de l'article SEPT (7) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. "Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

7.- Modification de l'article HUIT (8) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. "Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

8.- Modification de l'article NEUF (9) des statuts de la Société pour lui donner le libellé suivant:

Art. 9. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

9.- Modification de l'article ONZE (11) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

10.- Modification de l'article DOUZE (12) des statuts de la Société quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article DOUZE (12) sera désormais rédigé comme suit:

Art. 12. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

11.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article SEIZE (16) sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "NONKO COMPUTING SYSTEMS S.A." en celle de "NONKO S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société, lequel article premier (1^{er}) aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "NONKO S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Howald, commune de Hesperange à Bridel (Commune de Kopstal) et de fixer son adresse au 19 op der Dresch, L-8127 Bridel.

Troisième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. "Le siège de la société est établi à Bridel, Commune de Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter.

Les articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12), et seize (16) des statuts de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

Art. 7. "Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

Art. 8. "Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

Art. 9. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Art. 12. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ROBINET, V. MONTEIRO, B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3092. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040932/239/173.

(090046686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

B&S Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7626 Larochette, 25, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Associés

Avec la référence vers Article 9.3 de Constitution de Société, L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de changer un des actionnaires comme suite:

Actuel	Nouveau
Lebaras B.V./Sarl	Lebaras Belgium B.V.B.A.
10-12, Rue de Medernach	Ter Borcht 179
L-7619 Larochette	B-2930 Brasschaat
Luxembourg	Belgique
Détenues: 48.000	Détenues: 48.000
Type de parts: Klasse L	Type de parts: Klasse L
No d'immatriculation: B 136311	No d'immatriculation: 895104716
Nom de registre: RCS Luxembourg	Nom du registre: SPF Economie PME
	Classes Moyennes & Energie

Administrateurs/Gérants

Avec la référence vers Article 10.3 de Constitution de Société, L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de changer l'adresse d'un administrateur comme suit:

Actuel	Nouveau
Gerrit van Laar	Gerrit van Laar
Verlengde Slotlaan 61	Acacialaan 3A
3707 CC Zeist	3707 ET Zeist
Les Pays Bas	Les Pays Bas

Larochette 24 Mars 2009.

B&S Holding S.à r.l.

Arno R. Verbeek MBA

Gérant-Directeur Générale

Référence de publication: 2009039389/9036/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06936. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Technology Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 5 mars 2009

Les sociétés suivantes sont nommées administrateurs de la société TECHNOLOGY CAPITAL S.A. avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2010:

1) TALBOT DIRECTORS Limited, 18 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JA, inscrite à l'Isle of Man Register of Companies sous le numéro 002987V;

2) GREYSTONE FIRST NOMINEES Limited, 18 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JA, inscrite à l'Isle of Man Register of Companies sous le numéro 103560C;

3) TUBALCAIN Limited, Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au British Virgin Islands Register of Companies sous le numéro IBC 361667;

4) ECJ EQUITY PARTNERS Limited, Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au British Virgin Islands Register of Companies sous le numéro IBC 165937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 mars 2009

Les administrateurs ARCHIMEDES MANAGEMENT SERVICES Limited, EUREKA MANAGEMENT SERVICES Limited et ISLAND SERVICES Limited sont révoquées de leurs mandats d'administrateur avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009039410/607/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 août 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136063.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2341, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait conforme

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127487/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 novembre 2008 que:

1) La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises en remplacement de la société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social rue Richard Coudenhove Kalegri à L-1359. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009 et qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

2) Monsieur Jean-Pierre LAMOTHE, demeurant au 31, rue d'Estienne d'Orves, F-94300 Vincennes a été reconduit en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009 et qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

3) Monsieur Philippe ROBERT, demeurant au 168, avenue de Broqueville, B-1200 Bruxelles a été reconduit en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009 et qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

4) Monsieur Luc HYVERNAT, demeurant au 23, Niendorferstrasse, D-22529 Hambourg a été reconduit en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009 et qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

5) La démission de Monsieur Olivier DORIER en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société a été acceptée avec effet au 27 octobre 2008.

6) La démission de Monsieur Christophe LONGEPE en tant qu'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 17 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009040568/507/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

Selon décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire ayant eu lieu le 16 juin 2008, la société KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduite dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:

Commissaire:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009040402/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Management Technologie Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.524.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Management Technologie Development Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009040218/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07081. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.